

Politique d'exclusion

La Française ne souhaite pas mettre en œuvre une politique d'exclusions basée sur des activités spécifiques ou secteurs **hormis les armements controversés**. Notre groupe est attaché au libre arbitre et opposé aux généralisations. Il nous semble par ailleurs que la perception de certaines activités ou de certains produits, par exemple les casinos ou les OGM, est de l'ordre du culturel voir même du personnel et qu'en tant que gérants d'actifs nous ne pouvons ni ne devons, dans nos fonds ouverts, répondre à ces attentes forcément diverses voire contradictoires d'un client à l'autre.

Cependant :

- Nous sommes en capacité de mettre en œuvre des exclusions basées sur des activités ou des produits afin de répondre à des demandes de clients sur des mandats qu'ils nous confieraient
- Notre analyse interne et nos exigences élevées garantissent que nous ne sommes pas ou très peu exposés de fait à des entreprises ayant des activités controversées

Politique d'exclusion des armements controversés

Le groupe La Française n'est pas opposé à l'armement en général et reconnaît la nécessité de cette activité mais souhaite exclure de ses investissements les armements dits controversés. Ce sont des armes dont l'impact sur les civils est disproportionné et aveugle, et se prolonge pendant des années après la fin d'un conflit. C'est le cas des Mines Anti-Personnel (MAP) et des Armes à Sous-Munition (ASM) dont les effets sur les populations et les territoires se prolongent largement en temps de paix et qui ont donc des effets disproportionnés et frappent essentiellement et aveuglément les populations civiles.

Le groupe La Française a donc mis en place une politique d'exclusion des armements controversés sur les Mines Anti-Personnel (MAP) et les Armes à Sous-Munition (ASM). En cela, nous suivons la signature par la France :

- De la Convention d'Ottawa en 1997 (ratifiée en 1998) sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction
- De la Convention d'Oslo en 2008 (ratifiée en 2009) interdisant l'emploi, la fabrication, le stockage et le transfert d'armes à sous-munition ; le traité n'interdit pas les ASM dites « intelligentes » c'est-à-dire disposant de mécanismes électroniques d'auto-désactivation ou d'autodestruction

Définition

- Mines anti personnel (MAP): la mine antipersonnel est une mine conçue pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne ; elle est destinée à mettre hors de combat, blesser ou tuer une ou plusieurs personnes.

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/desarmement-et-non-proliferation/la-france-et-l-elimination-des-2086/>

- Armes à sous munition (ASM): selon la Convention d’Oslo, une arme à sous-munitions est « une munition conventionnelle conçue pour répandre ou libérer des sous-munitions explosives, dont chacune pèse moins de 20 kilos ». Utilisées pour la première fois au cours de la Seconde guerre mondiale, les armes à sous-munitions ont été utilisées dans au moins 32 pays et territoires. Une fois lancées, ces armes dispersent un grand nombre de sous-munitions –soit des mini-bombes- sur une surface de la taille de plusieurs terrains de football. Destinées à exploser au moment de l’impact, ces sous-munitions ne le font souvent pas, transformant de facto les terrains contaminés en véritables champs de mines. On estime que de 5 à 40% de ces mini-bombes n’explorent pas au premier impact et transforment ainsi le territoire en véritable champ de mines.

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/desarmement-et-non-proliferation/la-france-et-l-elimination-des-armes-a-sous-munitions/>

Définition de l’implication

- a) Une société impliquée dans le développement, la production, l’utilisation, l’entretien, la mise en vente, la distribution, l’importation ou à l’exportation, le stockage ou le transport de mines anti-personnel ou d’armes à sous-munitions et de leurs éléments clés ;
- b) Une société détenant 50% ou plus d’une société tel que défini en (a) ci-dessus. En outre, des informations sur les holdings de participation de 20% ou plus dans une entreprise relevant de (a) sont incluses dans les rapports d’analyse.

Périmètre

L’exclusion des armements controversés concerne la gestion pour compte propre et pour le compte des organismes de placement collectif (OPC) dont La Française assure la gestion financière. Le périmètre couvre par ailleurs l’ensemble des classes d’actifs (actions, obligations, instruments dérivés), le monde entier et les sociétés cotées comme les non cotées.

Source d’information et mise à jour

La Française recourt aux services d’une agence de recherche extra-financière, Sustainalytics, qui lui fournit la liste des entreprises cotées et non cotées impliquées dans les armements controversés ; cette liste est mise à jour trimestriellement.

Mise en œuvre à La Française

La liste des sociétés impliquées est communiquée trimestriellement par notre fournisseur au Contrôle Interne qui intègre dans l’outil informatique LightTrade la liste de titres interdits lesquels

n'apparaîtront donc pas dans les systèmes et ne pourront donc pas être traités (achetés) pour l'ensemble des sociétés de gestion du Groupe La Française.

Si une société dans laquelle nous investissons se retrouve, lors d'une mise à jour, sur la liste des sociétés impliquées nous nous engageons à vendre le titre dans les meilleurs délais mais sans précipitation afin de respecter au mieux les intérêts de nos clients.